



COMMISSION DE VALIDATION DES DONNÉES POUR L'INFORMATION SPATIALISÉE



Fiche d'identification du standard

Nom	Réseaux d'AEP et d'assainissement – Version 1.1
<p>Description du contenu</p>	<p>Le géostandard rassemble, à l'attention des communes (ou de leurs groupements), les informations géolocalisées nécessaires et suffisantes à l'inventaire <i>a minima</i> des réseaux supports des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif, qu'ils soient en fonctionnement ou en projet.</p> <p>Son périmètre englobe donc l'ensemble des notions relatives aux infrastructures de réseau nécessaires à la délivrance de ces services à l'usager, ainsi qu'à la maintenance et à l'extension de ces infrastructures. Il décrit à cet effet les objets géographiques (ou géo-localisables) suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les tronçons de canalisations où l'eau potable distribuée ou les eaux usées ou pluviales collectées circulent ; – les ouvrages et appareillages installés aux jonctions entre ces tronçons, dits nœuds du réseau ; – les tronçons, appareillages et ouvrages d'un réseau qui, suite à défaillances constatées durant l'exploitation du dit réseau, ont dû être réparés ou remplacés. <p>Il a été élaboré (et sa mise en œuvre expérimentée) en Aquitaine, à l'initiative de la Région et du GIP "Aménagement du territoire et gestion des risques", par un groupe de travail <i>ad hoc</i> réuni autour de la plate-forme géographique aquitaine régionale (PIGMA), puis, suite à plusieurs appels à commentaires, amendé et complété par :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la restriction du périmètre de la standardisation ; – la mise en évidence de sa relation avec le standard PCRS du CNIG ; – la mise en cohérence des diverses nomenclatures avec les pratiques et les guides ONEMA/ASTEE de gestion patrimoniale des réseaux.
<p>Thème principal</p>	<p>Au sens de la norme ISO19115, les données traitées dans ce standard se classent dans la catégorie thématique 19. <i>Services d'utilité publique/Communication</i> (Systèmes de distribution d'énergie, systèmes de distribution d'eau ou systèmes de collecte des déchets et infrastructures et services de communication).</p>
<p>Lien avec un thème INSPIRE</p>	<p>Au sens de la directive INSPIRE les données traitées dans ce standard se classent dans la catégorie thématique 6. <i>Services d'utilité publique et services publics</i> de l'annexe III.</p>
<p>Zone géographique d'application</p>	<p>France entière.</p>
<p>Objectif des données standardisées</p>	<p>Le géostandard Réseaux d'AEP & d'assainissement a pour objectif de faciliter aux collectivités concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le recensement des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif existant sur leur territoire ; – la connaissance générale et la cartographie de ces réseaux.
<p>Type de représentation spatiale</p>	<p>Les données géographiques concernées sont de nature vectorielle.</p>
<p>Résolution, niveau de référence</p>	<p>Les données de ce standard ont une résolution géographique de 2000, valeur moyenne. La valeur qu'elle prend dans les faits pour tel ou tel lot de données est en effet liée :</p> <ul style="list-style-type: none"> – à l'échelle du référentiel utilisé au moment de la numérisation ; – à la précision des relevés topographiques effectués lors des travaux de pose ; – à la qualité des documents élaborés après les dits travaux (plans de récolement).